



Séance plénière du 25 juin 2018

**STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE,  
TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE EN CENTRE-VAL DE LOIRE**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 8 juin 2018,

Vu l'avis de la 4ème commission en date du 13 juin 2018,

Vu l'avis du bureau en date du 18 juin 2018,

Monsieur Jean-Marie CASTELAIN, rapporteur entendu :

DELIBERE

La Président du Conseil régional soumet au CESER pour avis la stratégie régionale pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, politique qui relève pleinement de son champ de compétence depuis la loi de 2013 relative à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et qui entre en cohérence et en résonance avec la stratégie nationale définie par le Conseil national de la Culture scientifique, technique et industrielle.

Le CESER accueille favorablement cette nouvelle stratégie et les grandes ambitions définies, à savoir :

- la volonté de sensibiliser les citoyens d'aujourd'hui et de demain par une offre de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle éducative et inclusive,
- le souhait de créer une animation du réseau qui réponde aux besoins des acteurs locaux de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,
- et la proposition de partager le suivi stratégique de la CSTI.

Il note que Centre•Sciences sera désormais positionné en tant que tête du réseau et devra faire vivre ce réseau sur l'ensemble du territoire régional, l'offre étant assez disparate actuellement et concentrée le long de l'axe ligérien. Dans ce cadre, le développement d'un réseau de lieux relais sur le territoire régional, comme évoqué dans la stratégie, ira dans le bon sens. Il serait notamment opportun de s'appuyer pour ce faire sur certains sites universitaires en particulier l'ESPE et les IUT, ainsi que le CNAM. Des établissements scolaires pourraient aussi être sollicités. Les cordées de la réussite, opérations fortement soutenues par les écoles d'ingénieur en région, peuvent également être un vecteur de diffusion.

De plus, le recours à l'itinérance et à des équipes mobiles permettra sans doute de pallier pour partie les disparités territoriales et sociales constatées quant à l'accès à la culture scientifique, en se rendant au plus près des publics les plus éloignés.

La charte régionale qui sera mise en place afin de réunir la communauté d'acteurs de la CSTI devrait favoriser une mise en cohérence des actions menées.

L'élaboration, l'actualisation et la mise à disposition d'un annuaire régional de la CSTI devrait permettre de mieux identifier les acteurs du réseau régional, qu'ils soient producteurs, diffuseurs ou distributeurs de CSTI, et leurs ressources potentielles afin que chacun puisse s'en emparer, tant les élus locaux que les établissements scolaires ou les acteurs de l'éducation populaire et de la jeunesse...

Le CESER est particulièrement attaché aux actions de sensibilisation menées auprès du grand public, d'autant qu'il y a actuellement une tendance à la remise en cause voire au déni de certaines découvertes scientifiques, notamment par le biais des réseaux sociaux et de certains sites internet.

Il est important que les actions de diffusion et sensibilisation s'adressent à l'ensemble des jeunes, qu'ils soient inscrits dans un cursus de formation ou non. Une attention particulière doit être accordée au jeune public le plus éloigné du raisonnement et des discours scientifiques, connaissances pourtant essentielles à maîtriser en tant que citoyen, consommateur ou futur parent.

Cette diffusion auprès du jeune public, notamment lycéens et apprentis, devra s'appuyer sur un travail approfondi avec les services de l'Éducation nationale pour pousser au développement de classes portant des projets scientifiques, en l'étendant au-delà des seules classes de Première et Terminale de la Section scientifique. La Maison pour la science, projet financé par les investissements d'avenir, permet de proposer aux enseignants des modules pédagogiques élaborés par les chercheurs. Il serait intéressant d'irriguer l'ensemble du territoire régional de projets de rapprochement entre lycéens, universitaires et chercheurs, comme cela est fait dans le cadre du projet EDIFICE porté en partenariat par l'université d'Orléans, le CNRS, le BRGM et trois lycées Orléanais (Pothier, Voltaire, Benjamin Franklin). Des partenariats similaires existent aussi le lycée

Descartes, le CEA et l'INRA. Un appui pourrait également être apporté au développement de FabLab dans les établissements scolaires.

Il serait en outre souhaitable de favoriser, dans le cadre scolaire, les visites d'entreprises ou d'industries pour faire connaître les métiers scientifiques et leur diversité, ainsi que les traductions concrètes des recherches scientifiques. La sensibilisation des enseignants, particulièrement ceux les plus éloignés des questions scientifiques, notamment dans l'enseignement primaire, est fondamentale pour la bonne réussite de cette stratégie.

Par ailleurs, il convient de réaffirmer, comme cela est souligné dans la stratégie, l'importance de valoriser l'ensemble des sciences, y compris les sciences humaines et sociales souvent grandes oubliées. Dans une région dont les paysages sont largement « façonnés » par l'agriculture, il semble logique qu'une place particulière soit accordée à la diffusion et à la valorisation de la recherche agronomique. Cela est déjà réalisé au moment de la fête de la science avec les animations proposées par l'INRA ou lorsque l'INRA accueille cet évènement sur ses campus d'Orléans ou de Nouzilly. Des journées Portes ouvertes sont aussi proposées dans les lycées agricoles. D'autres actions pourraient être envisagées sur le futur campus Agreen tech valley - la Vallée Numérique du Végétal.

Les projets de culture scientifique, technique et innovation élaborés dans le cadre des projets scientifiques d'intérêt régional financés par le Conseil régional sont une opportunité particulièrement intéressante de créer de nouvelles actions, à l'instar de l'exposition Sculptures 3D qui utilise les technologies les plus innovantes pour mieux interpréter les statues. De façon plus générale, il est particulièrement enrichissant de dresser des ponts entre actions culturelles (notamment dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels de Territoire - PACT et du 500<sup>ème</sup> anniversaire de la Renaissance), sportives, touristiques, associatives, d'une part, et scientifiques, d'autre part. C'est l'ensemble de la société civile qui a un rôle à jouer dans ce cadre.

Concernant les actions de communication envisagées dans le cadre de la stratégie, le CESER souhaiterait qu'une attention particulière soit portée aux outils numériques (développement de chaînes YouTube...), ces outils permettant de toucher plus facilement un public jeune et de créer une émulation collective.

En outre, le CESER apprécie les modalités d'élaboration de la présente stratégie, où la concertation et l'implication des acteurs (ateliers participatifs du Forum régional de la CSTI, contributions à l'élaboration du SRESRI, enquête d'un cabinet de conseil sur les besoins des acteurs et des publics...) ont prévalu. Cette volonté va se poursuivre au travers de la démarche d'évaluation et d'amélioration continue que le CESER suivra attentivement. Ce dernier apprécie particulièrement que les indicateurs de fréquentation puissent être pondérés par des éléments qualitatifs, qu'il faudra définir plus précisément.

S'il se félicite globalement de la démarche entreprise, le CESER s'interroge sur les financements prévus pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie. Il faudra veiller à ce que le recours à des appels à projets ne mène pas à une concurrence des acteurs pour recueillir les financements.

En conclusion, le CESER apprécie cette nouvelle stratégie qui contribuera à la compréhension et à la valorisation de ce qui est fait dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les organismes de recherche de la région. La COMUE Centre-Val de Loire, lorsqu'elle sera opérationnelle, et ses membres auront toute légitimité à être parties prenantes de cette nouvelle stratégie. L'ESPE doit avoir un rôle fort à jouer pour sensibiliser les futurs enseignants du primaire, particulièrement ceux dont la formation originelle est éloignée des matières scientifiques ou techniques. Ces enseignants sont, en effet, le premier maillon dans la transmission de l'appétence pour les sciences auprès des plus jeunes.

Vote :

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 8

Avis adopté à la majorité.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a long horizontal stroke.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Éric CHEVÉE



# **INTERVENTIONS DES GROUPES**



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 juin 2018

### **Avis du CESER relatif à la stratégie régionale pour la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Centre-Val de Loire**

#### **Intervention de Monsieur Nicolas LEPAIN**

#### **Au nom du groupe : CGT**

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

La culture en générale et les cultures scientifiques sociales, techniques et autres, ont contribuées, depuis la nuit des temps, à l'évolution des hominidés, plus tard devenus homo sapiens-sapiens, homo faber.

La diffusion, de ces cultures scientifiques, est le creuset de toutes les civilisations s'étant succédé depuis les premières organisations tribales de chasseurs cueilleurs nomades. Les sciences sociales sont le dessein de la civilisation. Les sciences techniques sont l'outil concrétisant la civilisation.

Mr le Président, le groupe CGT s'indigne de la mise au pas des sciences humaines et sociales. Comme le souligne l'avis, il est important « de valoriser l'ensemble des sciences, y compris les sciences humaines et sociales souvent grandes oubliées ». En effet, ces-dernières font l'objet de censure au nom de la neutralité scientifique. Ainsi en science économique, la micro-économie néoclassique se fait le héraut de la logique de gestion capitaliste.

Dans ce contexte, seules les sciences économiques orthodoxes ont voix au chapitre dans l'enseignement. Le marxisme est exclu, le keynésianisme est presque effacé des enseignements. Il en va de même pour l'agriculture, soumise aux dictâtes des semenciers, des marchands d'engrais et des spéculateurs.

Le Conseil Régional doit veiller à la diffusion de la pluralité des courants de pensées en sciences sociales et doit ainsi se libérer des féodalités capitalistes, imposées par une minorité. Dans le cadre de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle il est primordial que tous les publics concernés : jeunes et moins jeunes, soient acteurs et codécideurs de cet enseignement. La diffusion de cette culture doit, comme le relève l'avis, irradier l'entièreté du territoire régional, au-delà de l'axe ligérien pour essaimer une culture plurielle, audacieuse et pertinente au service des citoyennes et citoyens.

Pour se faire, cela nécessite une coopération entre tous les établissements d'enseignements du secondaire, comme du supérieur et entre toutes les institutions républicaines. Il nécessite de mettre fin aux rivalités surannées entre certaines villes de notre région. La coopération doit s'inscrire dans la recherche de l'intérêt général, ainsi la coopération doit s'établir dans un contexte novateur, pluriel et non dans le cadre, nécessairement contraint, des COMUE. Ces-dernières, voulues par l'Union Européenne, rétrécissent les moyens d'actions quand il faudrait les étoffer.

Si la mise en ligne de contenus est utile, elle ne doit pas être le seul mode de diffusion. L'intervention de professionnels, techniciens, scientifiques ou chercheurs dans les établissements scolaires, pendant les cours, avec une forme interactive de dialogues et de débats, constitue une méthode efficace.

Egalement, les salariés doivent aussi bénéficier de cette propagation culturelle. En effet, trop souvent les dispositifs de formation professionnelle ne servent qu'à passer des CACES, des habilitations alors qu'elles doivent permettre au salarié d'acquérir de nouvelles connaissances, de ne plus subir l'évolution technologique, mais de la vivre.

En conclusion, si le groupe CGT reconnaît des points positifs dans l'avis, l'avis fait fi de certaines facettes de la nécessaire diffusion des savoirs et notamment de l'intervention vitale de garde fous, car la science se fait en conscience « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Le groupe CGT s'abstiendra donc lors du vote.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018.

**Avis du CESER relatif à : La Stratégie régionale pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en Centre-Val de Loire.**

**Intervention de Madame : Bernadette MOULIN**

**Au nom du groupe : CFDT**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Le groupe CFDT apprécie la politique innovante de cette stratégie régionale pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, et remercie le rapporteur de l'avis pour avoir repris les diverses remarques des conseillers.

Elle devrait permettre de toucher d'autres publics qui n'ont pas accès à l'information scientifique et technique, à une culture universitaire, publics éloignés et empêchés pour lesquels l'action régionale doit être prioritaire. Les acteurs éducatifs, scolaires ou associatifs, les acteurs de l'orientation, sont en première ligne dans cette démarche.

Parmi les acteurs de cette stratégie, les Ecoles Supérieures Professorales de l'Education sont particulièrement sollicitées pour valoriser la culture scientifique et technique auprès des Professeurs des Ecoles en classes élémentaires, et pour les former à une approche de la science, condition première pour inciter à la connaissance. Cependant on constate que les moyens insuffisants en matériels des écoles élémentaires demeurent un obstacle à cette sensibilisation, cela suppose de solliciter les collectivités communales. Les interventions de chercheurs à l'école, qui restent trop rares, pourraient être incitatifs dans les quartiers les plus défavorisés ou les communes rurales isolées, qui connaissent souvent les mêmes difficultés d'approche culturelle et de mobilité. La Région pourrait être partenaire pour financer ces actions. Et bien sûr les collégiens représentent le public cible essentiel dans le réseau des intervenants.

Les Professeurs de Lycées ont besoin d'être soutenus pour impulser des projets scientifiques et technologiques dans leurs classes, avec plus de moyens opérationnels et financiers que devrait favoriser la Région, dans la dotation des lycées et par appel à projet. Une démarche de « concours » permettrait d'intéresser un plus grand nombre de participants.

Les visites d'entreprises aux nouvelles technologies numériques, écologiques...sont déterminantes dans les choix d'orientation des jeunes, quand l'accueil est bien concerté avec les enseignants. La Région pourrait communiquer auprès des entreprises pour impulser ces actions, entreprises dont, par ailleurs, elle aide au développement.

La valorisation d'une culture industrielle, auprès de nos jeunes et de tout public, est essentielle, car nombre d'entre eux se détournent d'une orientation professionnelle, pourtant très fructueuse pour les emplois et les carrières, dans la métallurgie et ses diverses branches, dans l'industrie chimique et ses composantes, dans le BTP. Les échanges avec les chefs d'entreprise ou cadres sont souvent sources de découvertes pour les lycéens et les étudiants.



Les associations environnementales représentent un atout considérable parmi les acteurs, car agissent dans la proximité des publics concernés, elles sont sollicitées pour des actions éducatives et récréatives, sources de motivations pour l'avenir.

Centre Science, tête de réseau de la Stratégie CSTI, est, pour l'instant, mal connu des acteurs et des publics cibles, un vaste travail de communication et d'échanges est à entreprendre. La Région Centre-Val de Loire devra développer les moyens nécessaires en emplois et en fonctionnement, pour que cette démarche soit bien suivie et évaluée. La Charte Régionale pour ce réseau d'acteurs sera très précise et opérationnelle pour aboutir à de vrais projets innovants.

La CFDT votera l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

**Avis du CESER relatif à la stratégie régionale pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en Centre Val de Loire)**

**Intervention de Madame Patricia GUY**

**Au nom du groupe : FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Pour notre groupe FO le plus important est de s'attacher à :

- réduire les inégalités et promouvoir un environnement favorable au succès des étudiants, développer le numérique, les pédagogies innovantes et l'insertion dans l'emploi
- partager les savoirs en créant un projet de culture scientifique à travers la « Fête de la Science »,
- procéder à des opérations de revitalisation sociale comme les centres socio-culturels y compris médiathèque, maisons de quartier, etc...
- permettre aux jeunes de la région de la région Centre Val de Loire l'accès à des parcours de réussite tout au long de la vie,
- irriguer une culture scientifique, technique et industrielle dans toutes les composantes de la population.

Les thèmes scientifiques sont ouverts à la biodiversité, l'eau ... et nous ne pouvons qu'y être favorable mais l'ensemble des établissements industriels et scientifiques se situent majoritairement sur l'axe ligérien ce qui en limite l'accès à l'échelle régionale. Une aide en matière transport nous paraît indispensable à la réussite de ce projet.

Pour FO les entreprises devraient mettre en place un réseau étoffé d'intervenants à la disposition des établissements scolaires. Ceci implique des formations pédagogiques partagées à développer auprès des intervenants participants, d'où un coût annexe à ces opérations. D'ailleurs, nous ne trouvons pas d'éléments chiffrés pour accompagner l'ensemble : accès aux sites.

Nous apprécions la nouvelle stratégie mais permettez-nous de douter de sa mise en œuvre surtout si les conditions financières n'y sont pas associées c'est pourquoi notre groupe Force Ouvrière est réservé sur les modalités d'applications.

Néanmoins nous voterons l'avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

### **Avis du CESER relatif à la stratégie pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle**

#### **Intervention de Monsieur Hubert JOUOT**

#### **Au nom du groupe : Union Régionale des Associations Familiales (URAF)**

Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Rapporteur,  
Chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Centre-Val de Loire.

La loi de 2013 indique qu'il appartient à la Région de « coordonner les initiatives territoriales visant à développer et à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle » (STI), et de « participer à leur financement ».

En cohérence avec les principes retenus pour la stratégie nationale scientifique, technique et industrielle validée en 2017, la région propose une stratégie caractérisée par :

- la priorité à donner aux publics éloignés avec le développement d'une offre de territoire scientifique, technique et industrielle,
- le développement de l'esprit critique,
- des actions à cibler sur les jeunes publics, écoles, collèges et lycées.

Alors que notre civilisation est entrée dans une ère de transitions numérique, climatique et écologique dont nous n'avons pas encore pris la pleine mesure, l'acquisition d'une culture scientifique est une condition nécessaire pour que chaque citoyen puisse appréhender ces évolutions, s'en convaincre et les intégrer.

La culture STI nous concerne tous et constitue une part indissociable de la culture ; elle ne s'oppose pas à la culture littéraire et aux autres cultures : elle les complète. Toutes ensemble, elles contribuent à nous donner des éléments d'appréciation pour prendre la juste conscience du monde qui nous entoure et laisser à l'homme la place qui lui revient, indépendamment des progrès stupéfiants de l'intelligence artificielle.

La culture scientifique, technique et industrielle est précédée par la connaissance :

- celle-ci s'acquiert tout au long de la scolarité : elle concerne tous les élèves, et elle est à compléter par des visites d'entreprises et des stages en centres de production industrielle, en présentant le caractère appliqué des principes scientifiques mis en œuvre,
- elle doit être valorisée par une meilleure considération des personnels ayant un profil technique au sein des entreprises,

- elle doit irriguer l'ensemble de la population de notre territoire, garçons et filles, jeunes et anciens, et peut aider à l'émergence d'une offre de tourisme scientifique, technique et industriel.

La Renaissance est associée à la redécouverte de la littérature, de la philosophie et des sciences de l'Antiquité. La célébration en 2019 de ses « 500 ans » est une opportunité à saisir pour illustrer combien les cultures artistiques, littéraires et scientifiques sont indissociables.

Nous voterons l'avis du rapporteur.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

### **Avis du CESER relatif à la stratégie régionale pour la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Centre-Val de Loire**

#### **Intervention de Madame Paulette PICARD**

#### **Au nom du groupe : GEI**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Dans le cadre de l'examen du rapport sur la Stratégie Régionale pour la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Centre-Val de Loire, je tiens à exprimer les remarques suivantes au nom du groupement patronal.

Les orientations présentées se singularisent par une absence de taille, celle de l'entreprise qui semble avoir été évincée du plan d'actions. Certes, la question des partenariats est bien affichée sur quelques lignes, entre les collectivités et le milieu scolaire, mais quels moyens lui seront réellement consacrés et surtout, quelle impulsion sera donnée ?

Car le véritable enjeu pour la région est celui de l'élévation du savoir. A ce titre, l'entreprise est un levier essentiel pour donner les moyens aux publics cibles (principalement des jeunes) de s'adapter aux transformations de leur environnement. Anticiper au mieux la nouvelle donne productive est indispensable pour les entreprises, et seules celles qui s'orienteront vers l'excellence, scientifique, technologique ou organisationnelle, sauront survivre à moyen terme. C'est un défi quotidien pour les entreprises, et elles peuvent partager leur expérience dans ce domaine.

Or la lecture du rapport nous laisse entendre qu'en matière de diffusion de la CSTI, l'essentiel du dispositif se résumera à l'action de Centre Sciences, structure dont la renommée a rarement dépassé le cercle des initiés. On peut donc s'interroger raisonnablement sur la nature du projet régional en matière de vulgarisation de la CSTI, s'il y en a bien un. La définition d'une feuille de route pour une structure méconnue ne laisse rien présager de très bon, car c'est avant tout d'une vraie stratégie partenariale dont a besoin la région et non d'un recadrage endogène.

Dans ce domaine de la culture scientifique technique et industrielle, les entreprises doivent être largement associées. La recherche en partenariat public privé est bon exemple de lien structurant entre université et entreprises. La transformation numérique des entreprises liée à l'industrie du futur est une autre mise en application du rayonnement que peut produire le monde économique en direction du grand public. Les établissements de formation comme HEI contribuent également à l'émergence de ces passerelles, tout comme le tourisme industriel qui favorise le partage de connaissances.

Autant de points dans lesquels nos chambres consulaires sont impliquées, et peuvent être des points d'appuis et des éléments d'impulsions. Car le rôle des chambres est depuis toujours d'accompagner les entreprises dans l'élaboration de stratégies et de visions prospectives. La Région doit appuyer cette démarche avec les consulaires et l'ensemble des acteurs économiques.

C'est un investissement important qui est demandé, car il s'agit de mettre l'accent sur la culture scientifique et industrielle et de la diffuser au sein de la société, à l'aide des entreprises, quelle que soit leur taille. Dans ce domaine comme dans tous ceux relatifs à l'élévation des compétences des citoyens, il s'agira d'aller plus loin en mettant en place des actions ciblées, dont on pourra mesurer l'impact.

Notre région ne pourra être innovante et se développer durablement qu'à la condition expresse d'investir massivement dans le capital humain, de diffuser largement des idées nouvelles, et de développer l'esprit critique. C'est cette volonté que nous attendons du Conseil régional et que nous souhaitons soutenir au nom des entreprises, dans l'intérêt du dynamisme global de la région Centre-Val de Loire.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 25 JUIN 2018

**Avis du CESER relatif à la stratégie régionale pour la diffusion de la culture Scientifique, Technique et Industrielle en Centre-Val de Loire**

**Intervention de Madame Catherine BEAUMONT**

**Au nom du groupe : Enseignement supérieur et Recherche**

Monsieur le Président, Madame le Vice-présidente, chers collègues,

Cette intervention a été préparée en concertation avec les représentants des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de notre assemblée.

Elle sera courte puisque l'avis de notre rapporteur est déjà très éclairant et que nous y souscrivons pleinement. Universités et organismes ont été largement associés à la réflexion sur ce projet. De façon plus générale, celle-ci a été menée de façon particulièrement exemplaire, en pleine concertation avec les différents acteurs de ce domaine et en s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée sur les besoins régionaux dans ce domaine.

Le résultat est à la hauteur du travail mené, le seul point de vigilance étant les possibilités concrètes d'action du fait des limites budgétaires.

Améliorer la culture scientifique et technique est en effet un sujet particulièrement important au moment où les fondements même de la connaissance et des méthodes scientifiques sont remises en cause par certains extrémistes. Le projet permet de plus de stimuler les liens entre enseignement supérieur, recherche et éducation, permettant aux élèves de se familiariser précocement à la recherche, de stimuler leur curiosité et leur envie de se tourner vers une carrière scientifique. Il contribue aussi à la lutte contre les disparités entre femmes et hommes dans le choix de leurs études. Il a également le mérite de cibler le public éloigné des centres de culture. C'est aussi une ouverture vers le développement de sciences participatives qui permettent à la société de contribuer au progrès et aux scientifiques de s'appuyer sur leurs concitoyens.

Il faut également noter que cette démarche rejoint pour partie la question posée dans l'autosaisine du CESER sur l'impact socioéconomique de l'enseignement supérieur et de la recherche car la culture scientifique et technique y contribue.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous souscrivons pleinement à ce projet et à l'avis émis.